

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MAD & MOSELLE

## RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Document graphique : Rembercourt-sur-Mad

Echelle : 1:2000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
05/02/2025	Prescription de la procédure	DCC	28 mai 2019	
Mad & Moselle	Projet arrêté du PLUi	DCC	06 mars 2025	-
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal				
Communauté de communes de Mad & Moselle				
2 bis rue Henri Poulet 54470 THIAUCOURT- REGNIEVILLE				

# AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

Bâti

Parcelle cadastrale

Limite communale Zone réglementaire

<u>Prescriptions ponctuelles</u> Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19, R151-41 3°) : Element petit patrimoine

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19, R151-41 3°) : Arbres remarquables

Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-19 , R151-41 3°) : Mares

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 et L151-23, R151-41 3° et R151-43 5°) : Cône de vue et silhouette villageoise

#### <u>Prescriptions linéaires</u>

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19, R151-41 3°) : Façade à préservation renforcée

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 , R151-41 3°) : Linéaire artisanal et commercial à préserver

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 , R151-41 3°) : Murs, pierres vignottes, remparts ou bornes frontières ······ Voies, chemins à conserver , à créer (L151-38 , R151-48 1°) : Chemins

Éléments de paysage, (sites , secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 , R151-43 5°) : Linéaires d'arbres et de haies à protéger

#### <u>Prescriptions surfaciques</u> Emplacement réservé

Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Patrimoine bâti à protéger

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19, R151-41 3°) : Trame des sites de mémoire et d'histoire Eléments de continuité écologique , trame verte , bleue (L151-23 al. 2 , R151-43 4°et R151-43 8 °) : Trame bleue

Éléments de paysage, (sites , secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 , R151-43 5°) : Trame des zones humides

Eléments de continuité écologique , trame verte , bleue (L151-23 al. 2 , R151-43 4°et R151-43 8 <sup>a</sup> °) : Trame thermophile

Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 al. 2 , R151-43 4°et R151-43 8°) : Trame prairiale

Éléments de paysage, (sites , secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 , R151-43 5°) : Trame des espaces paysagers et végétaux à préserver

Eléments de continuité écologique , trame verte , bleue (L151-23 al. 2 , R151-43 4°et R151-43 8°) : Trame forestière et de boisement Eléments de continuité écologique , trame verte , bleue (L151-23 al. 2 , R151-43 4°et R151-43 8°) : Espace boisé classé

Périmètre comportant des orientations d'aménagement , de programmation (OAP) (L151-6, L151-7, R151-6 à R151-8-1)

### <u>Informations surfaciques</u>

† † Cimetière Zone d'inondation possible localisée

Zone d'aléa et de risque inondation (moyen à fort)

Zone de risque inondation et mouvement de terrain (moyen à fort) Zone d'aléa et de risque mouvement de terrain (moyen à fort)



